

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 21 novembre 2024

Ancien poste Nouveau poste	nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)	/35	L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :
A compter du 1er décembre 2024, Modification des emplois suivants:							
<i>Ancien</i>	1	17218	<i>Journaliste reporter d'images</i>	<i>Rédacteurs territoriaux</i>	35,00	/35	
Nouveau	1	17218	Community manager	Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux	35	/35	
<i>Ancien</i>	1	12278	<i>ATSEM</i>	<i>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles / Adjoints techniques territoriaux</i>	35,00	/35	
Nouveau	1	12278	ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles / Agents sociaux territoriaux	35	/35	
<i>Ancien</i>	1	13329	<i>ATSEM</i>	<i>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles / Adjoints techniques territoriaux</i>	35,00	/35	
Nouveau	1	13329	ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles / Agents sociaux territoriaux	35	/35	
<i>Ancien</i>	1	10636	<i>Coordinateur polyvalence bâtiments</i>	<i>Adjoints techniques territoriaux/Agents de maîtrise territoriaux</i>	35,00	/35	
Nouveau	1	10636	Coordinateur des ateliers	Adjoints techniques territoriaux/Agents de maîtrise territoriaux	35	/35	
<i>Ancien</i>	1	11560	<i>Assistant(e) vie associative et événementiel</i>	<i>Rédacteurs territoriaux</i>	35	/35	
Nouveau	1	11560	Assistant(e) vie associative et événementiel	Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux	35	/35	

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 21 novembre 2024

nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)		L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :
A compter du 1er décembre 2024 Suppression des emplois suivants :						
1	10779	Adjoint(e) administratif(ve) pôle interventiones régies	Adjoints administratifs territoriaux	35,00	/35	
A compter du 1er décembre 2024 Création des emplois suivants :						
1	21950	Responsable administratif et financier	Adjoints administratifs territoriaux Rédacteurs territoriaux	35,00	/35	Si cat B Bac minimum et expérience d'au moins 3 ans - Rémunération en fonction de l'experience et de l'expertise du candidat
1	21930	Chargé d'exploitation nettoyage	Adjoints techniques territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	35,00	/35	